

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 28 mai 2018, à dix-neuf heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables. L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal à l'ensemble des membres du conseil.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Patrice Boisjoli, Lucien Thibault, Marc-Antoine Thibault et Sylvain Roy sous la présidence de monsieur le maire suppléant Sylvain Mallette.

Est présent monsieur Michel Morneau, directeur général et secrétaire-trésorier.

Est absent monsieur le maire Réjean Beaulieu.

### **1. Ouverture de la séance**

La séance extraordinaire est ouverte à 19h02 par monsieur le maire suppléant Sylvain Mallette.

### **2. Adoption de l'ordre du jour**

15-05-158

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrice Boisjoli

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Vente du camion incendie – autorisation
4. Reconstruction du ponceau - jonction chemin Rivière des Fèves Nord et Sud – mandat en ingénierie
  - 4.1 Critères et méthodes d'évaluation des offres des soumissionnaires
  - 4.2 Comité de sélection
5. Levée de la séance

ADOPTÉ

### **3. Vente du camion incendie – autorisation**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal confirme son intérêt de vendre le camion-citerne 741 par la résolution numéro 18-04-91;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche s'effectuait par appel de proposition sous enveloppe scellée;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des propositions s'effectuait le 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont présenté une offre soit Vitor Manuel Navarrete au montant de 8 000\$ sans les taxes et Jean-François Conneil au montant de 10 999.99\$ sans les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le premier soumissionnaire n'est pas conforme au contenu de la demande municipale soit un montant minimum de 10 000\$;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-159

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'accepter l'offre du plus haut soumissionnaire Jean-François Conneil au montant de 10 999.99\$ sans les taxes pour l'acquisition du camion-citerne 741 et de vendre ce véhicule selon les conditions de l'offre municipale;

ADOPTÉ

**4. Reconstruction du ponceau - jonction chemin Rivière des Fèves Nord et Sud – mandat en ingénierie**

**4.1 Critères et méthodes d'évaluation des offres des soumissionnaires**

CONSIDÉRANT QUE ce projet de construction contient la préparation de plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE les offres doivent obligatoirement être traitées selon une méthode autre que celle du plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-160

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Que la méthode d'analyse des soumissions soit celle par pondération à deux enveloppes.

D'entériner les critères et la méthode d'évaluation des offres des soumissionnaires telles que déposées.

ADOPTÉ

#### **4.2 Comité de sélection**

CONSIDÉRANT QUE la méthode d'analyse par pondération requiert la formation d'un comité de sélection afin d'étudier les propositions;

CONSIDÉRANT l'article 936.0.1.1. du Code municipal et les articles suivants en lien avec la méthode et le processus du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,

15-05-160

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De créer le comité de sélection afin d'étudier les propositions des firmes en ingénierie dans le dossier de la reconstruction du ponceau - jonction chemin Rivière des Fèves Nord et Sud.

Que le comité soit composé de madame Julie Roy adjointe administrative - comptabilité, monsieur Martin Bujold, contremaître au service des travaux publics et monsieur le directeur général Michel Morneau.

ADOPTÉ

5. **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant complété la séance est levée à 19h30.

---

Sylvain Mallette  
Maire suppléant

---

Michel Morneau OMA  
directeur général